



## Visite d'Aptitude : La Direction contrainte de réécrire le RH963 !

***Depuis plusieurs mois, la CGT, souvent bien seule, initie des mobilisations pour imposer à la direction des mesures allant dans le sens des exigences des cheminots sur la médecine du travail et d'aptitude.***

***C'est avec cet objectif que notre Fédération a lancé une pétition nationale et a imposé cette table ronde du 15 janvier, rencontre non conclusive !***

***Le recul de nos dirigeants ce jour est le fruit des mobilisations locales et régionales, des milliers de signatures sur la pétition initiée par la CGT et des motions envoyées ce mardi 15 janvier à la Direction.***

La Fédération CGT des cheminots félicite les agents pour avoir mis une pression qui a permis de faire aboutir certaines revendications portées depuis le début du dossier par notre organisation syndicale ;

Ainsi, la Direction concède :

**De recréer un lien entre les deux médecines** (Travail et aptitude), et maintenir le rôle central des médecins du travail dans la protection de la santé des cheminots. En cas d'inaptitude, la prise en charge du cheminot sera immédiate par le médecin du travail et le CHSCT (chapitre 2, article 2 du RH360), afin d'aménager le poste de travail et/ou de reclasser l'agent.

De même si un problème de santé est détecté : avis immédiat au médecin du travail et au CHSCT, pour une prise en charge complète par la Direction de l'établissement.

**Une commission de recours est mise en place** qui comprendra : médecins du travail, médecins d'aptitude, médecin référent de l'activité, médecin de région. Comme pour les commissions de réforme, nous exigeons la présence de représentants du personnel.

**Un cabinet d'aptitude est ré ouvert** à Marseille (avril ou mai 2013). Une étude sur d'autres possibilités est en cours après lissage des visites.

**Les cheminots passeront leur visite** dans le centre le plus proche de leur zone d'emploi et toujours dans le même (sauf demande de l'agent).

**L'instauration d'un délai de prévenance** (30 jours avant minimum), avec convocation :

**Celle-ci sera programmée conformément au RH 0077 et 0677**, les horaires d'acheminement, réservation de train éventuelle, ticket de métro, réservation couchage seront effectués par le bureau de commande.

De même, si **des examens complémentaires sont nécessaires**, les prises de rendez-vous, les commandes, réservations nécessaires et frais médicaux... seront prises en charge, y compris financièrement par la Direction.

**Le droit des Directeurs d'établissement d'exiger le renouvellement de l'aptitude après une maternité est supprimé.** Un suivi régulier de la maternité sera effectué par le médecin du travail, y compris la visite de reprise du travail.

**Une collation** de qualité offerte sur le lieu de la visite et dans un endroit adapté.

**L'action a payé  
mais il faut maintenir la pression  
car tout n'est pas acquis !**

En ce sens, continuons à exiger que :

- Cette visite d'aptitude s'effectue sans perte de salaire !
- Le questionnaire soit rempli par le médecin du travail sans signature de l'agent ;
- La visite soit différenciée selon les métiers
- Une visite annuelle soit prévue pour tous les cheminots ; aujourd'hui, seul le travail de nuit induit une préconisation plus restrictive ;
- Au moins 3 nouveaux cabinets d'aptitude voient le jour : Toulouse ; Centre Ouest ; Nord Est ;
- Le management de proximité soit intégré en amont dans les programmations et des moyens adaptés à cette nouvelle contrainte soient mis en place (effectifs, pas de visites par « paquet »...).
- Une visite médicale de reprise du travail soit effectuée après chaque accident du travail et non pas une visite d'aptitude (même light) comme préconisée après accident de personne.
- Pour conclure, au-delà de la corporation cheminote, c'est bien le nombre (numérisés) de médecins du travail qui doit augmenter afin d'assurer une vraie médecine du travail.



**Il était important de mener ce combat, il est indispensable de le poursuivre !**

En ce sens, continuons à faire signer la pétition (nouvelle table ronde courant février), soyons exigeants dans nos CHSCT et renforçons la CGT et ses exigences.

**L'action va s'amplifier au travers du grand rassemblement prévu devant le ministère des transports le 31 janvier 2013.**

**En participant massivement à cette journée, les cheminots pèseront pour faire entendre leur voix.**

**En votant CGT le 5 février 2013 au Conseil d'Administration, ils prouveront qu'ils n'ont pas fait le choix de la résignation !**

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e.mail : \_\_\_\_\_ @

**ensemble, plus forts  
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex  
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 55 82 84 40